

**Secrétaire élu :** Angélique GONIN-CHARTIER

**Présents :** René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLLOT, André DAMAIS, Jean-François TEIL, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Jean-Pierre HERRADA, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Alexis DEBORD, Emmanuel MAETZ, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia PIVOT, Dimitri GIRARD

**Absents :** Rémi LABROSSE, Aurélie LEDIEU (pouvoir à Angélique GONIN-CHARTIER), Romain COLLIER (pouvoir à Pascale CERNICCHIARO), Patricia BALMONT (pouvoir à Daniel DUMONTET)

**01- Désignation du secrétaire de séance**

Le Conseil municipal désigne Mme Angélique GONIN-CHARTIER comme secrétaire de séance. *Adopté à l'unanimité*

**02- Approbation du PV de la séance du 28/05/2024**

Le conseil municipal approuve le PV de la séance 28/05/2024. *Adopté par 20 et 6 abstentions (Daniel DUMONTET ayant un pouvoir, Pascale CERNICCHIARO ayant un pouvoir, Patricia PIVOT, Dimitri GIRARD)*

**03- Exercice des pouvoirs délégués du maire - compte-rendu**

Par délibérations du 26 mai 2020 et du 6 juillet 2021, et du 3 octobre 2023, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, en vertu des articles L2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), un certain nombre de ses compétences. Selon les termes des articles précités du C.G.C.T, Monsieur le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions qui ont été prises en application de cette délégation.

**Renoncations au droit de préemption urbain :**

- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Saint Antoine, renonciation au DPU le 24/05/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue des capucines, renonciation au DPU le 24/05/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Jeannette Ponteille, renonciation au DPU le 27/05/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, place Général de Gaulle, renonciation au DPU le 29/05/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Thimonnier, renonciation au DPU le 05/06/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Thimonnier, renonciation au DPU le 12/06/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue du 11 novembre 1918, renonciation au DPU le 17/06/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, avenue de la gare, renonciation au DPU le 24/06/2024

**Convention :**

Convention de soutien de lutte contre les déchets abandonnés diffus avec CITEO – demande de subvention

**Engagement de dépenses :**

**Attribution du marché de travaux - reconstruction d'un pont « Les Hauts de la rivière »** à l'entreprise BGL (subdélégation à M Eric LACROIX) pour un montant de 190 000.00 € HT critère prix : 40% valeur technique : 60%

**Signalisation horizontale, voirie communale, JC CONCEPT :**

Montant : 1 492.90 € HT 1 791.48 € TTC

**Contrat maintenance orgue, église d'Amplepuis, Michel JURINE :**

Montant : 1 460.00 € HT 1 752.00 € TTC

**Remplacement arroseurs, stade de Rugby Coucy, rue du trésor, ID VERDE :**

Montant : 1 104.00 € HT 1 324.80 € TTC

**Balayage voirie en vue du Dauphiné, JPL DESHERBAGE :**

Montant : 2 010.00 € HT 2 412.00 € TTC

**Mission AMO sécurisation des bâtiments communaux (contrôle d'accès) LB CONSEIL :**

Montant : 4 450.00 € HT 5 340.00 € TTC

**Demandes de subventions :**

Financier	Dispositif	Projets	Montant projet € HT	Montant sollicité	Date de dépôt
Département	Produit des amendes de police	Sécurisation de l'intersection entre la rue Saint Paul et la rue Saint Joseph et mise en place d'un passage surélevé pour sécuriser et apaiser l'av J.MOOS	39 260.80 € HT	16 630.00 €	22/05/2024

Le Conseil municipal **PREND ACTE** du compte-rendu des délégations.

#### **04- Personnel communal – modification du tableau des effectifs**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité :

- La création d'un emploi de Médecin à temps non complet de 18h hebdomadaire.
- La création d'un emploi de Médecin à temps non complet de 32.5h hebdomadaire.
- La création d'un emploi de Responsable des affaires générales à temps complet éligible aux grades du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.
- La suppression d'un poste de médecin à 35h à compter du 01/09/2024 ;
- La suppression d'un poste de médecin à 25h à compter du 01/09/2024.

#### **05- Approbation du recours à un contrat d'apprentissage – Licence MACT**

Le Conseil municipal décide de recourir au contrat d'apprentissage et de conclure dès la rentrée scolaire 2024-2025 un contrat d'apprentissage pour une durée d'un an concernant un étudiant en licence métiers des administrations et des collectivités territoriales de la Faculté de droit de Saint Etienne. *Adopté à l'unanimité*

#### **06- Transfert au SYDER de la compétence : production et distribution publique de chaleur et de froid**

Le Conseil municipal décide de transférer au SYDER la compétence optionnelle suivante : production et distribution publique de chaleur et de froid. *Adopté à l'unanimité*

M Thierry THOLIN explique le réseau de chaleur étudié s'étend du centre-ville aux écoles. Il ajoute que concernant l'éclairage public, 8200 points lumineux ont été changés en LED. Il rappelle qu'un super-chargeur (capacité de charger des véhicules électriques à 80% en 20 min) est également à l'étude.

En réponse à M JM GUILLOT, M le Maire explique que les véhicules des services municipaux sont remplacés au cas par cas et qu'il n'est pas mené pour le moment de réflexion globale « électrique » étant donné les coûts que cela engendrerait. M Eric LACROIX ajoute que selon le besoin de véhicule, ce dernier n'existe pas toujours en version électrique.

Concernant le véhicule du policier municipal, celui-ci a été acheté d'occasion.

#### **07- Cession de la parcelle AO 7 LD « Le Féchet » Les Sauvages**

Le Conseil Municipal approuve la vente du terrain AO au lieudit « Le Féchet » d'une superficie de 800 m<sup>2</sup> au prix TTC de 280 € pour laquelle l'acte de vente devra être réalisée avant le 2 juillet 2025 à défaut de quoi la cession serait caduque. Le Conseil municipal autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié, auquel interviendra également le receveur municipal ou son représentant. *Adopté à l'unanimité*

#### **08- Dénomination des voies communales – complément**

Le Conseil municipal valide et adopte le nom suivant : Rue des Merisiers en lieu et place de la Rue des Tilleuls ; et autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération. *Adopté à l'unanimité*

#### **09- Attribution de subventions à la rénovation de l'habitat privé dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat – Renouveau urbain (OPAH-RU)**

Le Conseil municipal approuve l'attribution de subventions communales dans le cadre de l'OPAH-RU pour un montant total de : 3 879.90 €. *Adopté à l'unanimité*

#### **10- Chambre régionale des comptes (CRC) – rapport d'observations définitives – contrôle de gestion**

Après présentation par M le Premier Adjoint du rapport d'observations définitives de la CRC, le Conseil municipal, après débat, prend acte du rapport d'observations définitives sur la gestion de la commune d'Amplepuis concernant les exercices 2019 et suivants.

M le Maire, M Eric LACROIX et Mme FESSY remercient les services ressources humaines et finances pour le travail accompli dans le cadre de ce contrôle.

#### **11- Décision modificative n°2/2024 – budget principal**

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n°02/2024 – budget principal.

En réponse à M Thierry THOLIN, M le Maire indique que les caméras installées près des points de collecte d'ordures ménagères ne relèvent pas de la compétence COR au titre de la compétence déchets mais de la compétence du Maire au titre de ses pouvoirs de police et notamment de la salubrité publique. Il précise qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, de subvention pour ce type d'installation mais que le retour sur investissement se fait très rapidement au gré des contraventions émises à chaque dépôt sauvage.

Il ajoute que parallèlement à ce dispositif, 50 transactions pénales ont été réalisées depuis leur mise en place sur la commune.

M le Maire confirme à M Alexis DEBORD que les caméras doivent être obligatoirement enregistrées auprès de la CNIL.

*Adopté par 20 et 6 abstentions (Daniel DUMONTET ayant un pouvoir, Pascale CERNICCHIARO ayant un pouvoir, Patricia PIVOT, Dimitri GIRARD)*

En réponse à Mme Pascale CERNICCHIARO, M le Maire confirme que pour bénéficier d'une subvention, l'association doit avoir son siège à Amplepuis et confirme que c'est bien le cas pour la FNATH.

*M Daniel DUMONTET et M Henri BURNICHON s'étant retirés, adopté à l'unanimité*

**13- Adoption du règlement intérieur des temps périscolaires**

Le Conseil municipal approuve le règlement intérieur des temps périscolaires qui entrera en vigueur à compter du 2 septembre 2024 opposable aux familles utilisant les services périscolaires et M le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération. *Adopté à l'unanimité*

**14- Subvention Centre Social du Parc 2024 – Acompte**

*M Daniel DUMONTET et M Henri BURNICHON quittent la salle,*

Le Conseil municipal approuve le versement d'un acompte sur la subvention 2024 à hauteur de 80 000€ dans l'attente de la réunion du comité des financeurs. *M Daniel DUMONTET et M Henri BURNICHON s'étant retirés, adopté à l'unanimité*

**15- Approbation de l'avenant à convention à titre gratuit d'hébergement d'urgence**

Le Conseil municipal approuve les termes des avenants à convention d'hébergement à titre gratuit à conclure avec Deux Fleuves Rhône Habitat et autorise M le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document y afférent. *Adopté à l'unanimité*

**16- Subvention Calypso Services – Année 2024**

*M le Maire, M Henri BURNICHON, et M Daniel DUMONTET quittent la salle,*

Le Conseil municipal approuve le versement d'une subvention à CALYPSO SERVICES d'un montant de 8 079 €.

M Eric LACROIX précise que la commune de COURS n'a pas souhaité augmenter sa participation et qu'il est proposé de suivre la même ligne de conduite. *M le Maire, M Henri BURNICHON et M Daniel DUMONTET s'étant retirés, adoptés à l'unanimité*

Questions diverses :

- M Thierry THOLIN revient sur Critérium du Dauphiné dont Amplepuis a accueilli le départ de l'étape le 6 juin dernier et souhaite adresser ses remerciements aux services, élus, bénévoles et administrés qui ont pris part à la manifestation. L'organisateur a apprécié fortement la mobilisation des élèves.
- Lecture par Thierry THOLIN des manifestations à venir
- Mme Lydie AUGAY ajoute que les élus sont les bienvenus pour aider le comité des fêtes au rangement du matériel après la fête du 14/7.
- M le Maire rappelle le pot de départ d'Isabelle BERCHOUX et la remise des médailles des agents qui se dérouleront le 3/7 à 12h et invite le plus grand nombre à participer à l'inauguration des aménagements de la zone de rencontre, à 19h.
- M le Maire souhaite de bonnes vacances à l'ensemble du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **21h20**.

Le secrétaire de séance  
Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire  
René PONTET



## 12- Subventions aux associations 2024

Le Conseil municipal adopte comme suit les montants des subventions versées aux associations pour 2024 :

### 1) Associations scolaires

- Sou des Ecoles (fonctionnement)	110.00 €
- Prévention routière	250.00 €
- A.P.E.C.E.P	110.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>470.00 €</b>

Adopté à l'unanimité

### 2) Associations sportives :

M Jean-Marc GUILLOT et Mme Corinne GELIN quittent la salle.

- Amicale des Pêcheurs à la ligne	200.00 €
- Ski et Montagne	200.00 €
- Volley Ball	200.00 €
- Val de Reins Cycliste	561.60 €
- Tennis-Club	200.00 €
- Tennis de Table	449.40 €
- Pétanque des Petits Brotteaux	324.00 €
- Etincelle	733.60 €
- Eveil Sportif Féminin (gymnastique)	732.20 €
- La Fraternelle	900.40 €
- Hand-Ball	993.00 €
- Stade Amplepuisien	2 432.40 €
- Ovale de Reins	1 332.60 €
- Basket Club	1000.50 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 259.70 €</b>

M Jean-Marc GUILLOT et Corinne GELIN s'étant retirés, adopté à l'unanimité

### 3) Associations culturelles

M Henri BURNICHON quitte la salle

- Union Musicale	570.00 €
- Union Chorale	150.00 €
- Atelier Danse Création	1 500.00 €
- Maison des Jeunes et de la Culture	2 015.00 €
- Les amis du musée Thimonnier - GRAHA	660.00 €
- Accordéon club	150.00 €
- Amis Musiciens	870.00 €
- Radio Val de Reins	430.00 €
- Maison du Quartier Déchelette	70.00 €
- Eveil sportif féminin (danse)	335.00 €
- Comité des fêtes	150.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 900.00 €</b>

M Henri BURNICHON s'étant retiré, adopté à l'unanimité

### 4) Associations à caractère social

M Daniel DUMONTET et M Henri BURNICHON quittent la salle

- Fédération Nationale des accidentés du travail et des handicapés (FNATH)	120.00 €
- Les Jardiniers d'Amplepuis	120.00 €
- Les Conjointes Survivants	120.00 €
- Association de Gestion des Instituts du Haut Beaujolais (AGHIB)	120.00 €
- CATM	120.00 €
- Centre Social du Parc	120.00 €
- Soleil Plus	120.00 €
- Etre écolier à Kyabe	120.00 €
- Mutuelle bout d'chou	120.00 €
- Croix rouge Française	120.00 €
- Relais opération orange de sœur Emmanuelle	120.00 €
- Faunambule	120.00 €
- Hospitalité de Lourdes (ajouté en séance)	120.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 560.00 €</b>